APPEL À CANDIDATURES CARSAT DU NORD-EST

ATELIERS COLLECTIFS DE PRÉVENTION

Bienvenue à la Retraite

CAHIER DES CHARGES 2026

Date limite de remise des projets : 24/10/2025

Actions à réaliser avant le 31/12/2026

I - Contexte

II - Objectifs

III - Population cible

IV - Modalités d'intervention

V - Mise en œuvre des ateliers

VI - Echéancier - Evaluation

VII - Critères d'instruction des dossiers/ Critères d'éligibilité

VIII - Financement

IX - Composition du dossier

X - Dépôt des dossiers de candidature

I - Contexte

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 est venue réaffirmer l'ambition de la branche retraite en matière de prévention de la perte d'autonomie grâce notamment au développement et au renforcement des partenariats à l'échelon national et local, en interbranche et en inter-régimes

Le passage à la retraite est une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité. Un certain nombre d'éléments structurants sont modifiés tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, les lieux de socialisation. C'est un changement de plus, un bouleversement des habitudes, des repères et des rythmes de vie. Le passage à la retraite a été identifié par le Comité « Avancée en âge » comme « un moment clé où les personnes peuvent être davantage réceptives à un discours de promotion du vieillissement actif, et parce qu'il s'agit d'une étape qui permet de déceler très en amont certaines situations de fragilités ».

Pour accompagner les futurs et jeunes retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer, sans infantilisation, de les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies, de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, la Carsat du Nord-Est lance un appel à candidatures sur sa circonscription (Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse, Vosges et Meurthe et Moselle) pour impulser une dynamique et développer les ateliers « Bienvenue à la retraite » en 2026.

II - Objectifs

- Accompagner les futurs et jeunes retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie.
- Permettre aux futurs et jeunes retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral, et également de maintenir leur lien social.

L'atelier « Bienvenue à la retraite » constitue la porte d'entrée dans le parcours « Bien vieillir » et doit donner envie aux participants de découvrir d'autres ateliers de l'offre inter-régime.

Les opérateurs devront faire la promotion du portail Pour Bien Vieillir ainsi que du questionnaire d'auto-évaluation en prévention.

III - Population cible

- Actifs, à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite, identifiés comme fragiles (socialement ou économiquement), notamment les publics reconnus inaptes dans leur travail.
- Nouveaux retraités, partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes (GIR 5, 6 et non girés), vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et en priorité les publics en situation d'isolement social et géographique.

IV - Modalités d'intervention

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme **d'ateliers collectifs de 4 à 6 séances** maximum uniquement sur les modules socles :

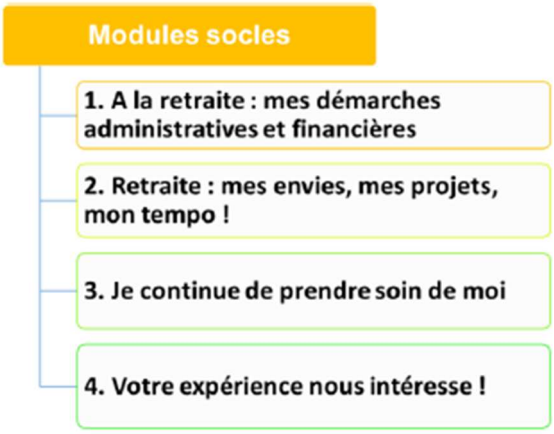

1- « A la retraite : mes démarches administratives et financières » décliné en 1 ou 2 séances

Un temps d'inclusion devra être prévu lors de la 1ère séance. Ce module permet de faire connaître les droits, les aides auxquelles les retraités peuvent prétendre, les démarches à suivre et les acteurs ressources, selon les situations. Il permet également de faire connaître les lieux ressources de son territoire (CCAS, CLIC, Espace France Services…).

2- « Retraite, mes envies, mes projets, mon tempo » décliné en 1 séance

Quel sens donner à sa retraite ? Ce module doit permettre d'appréhender cette nouvelle

période de vie : gérer et organiser son rythme et son mode de vie, réfléchir et développer de
nouvelles activités. L'opérateur est invité à sensibiliser les futurs et jeunes retraités à l'importance du lien social, découvrir le bénévolat et le tissu associatif local.

3- « Je continue de prendre soin de moi » décliné en 1 ou 2 séances

Ce module permet de sensibiliser les participants aux différents enjeux de prévention autour de la santé en vieillissant, et d'aborder collectivement les questions de bien-être. Dans ce module, l'opérateur est invité à accompagner les retraités à débuter une réflexion sur des pistes d'actions concrètes à mettre en place. Il sera demandé de présenter les offres de prévention accessible sur le territoire en faisant découvrir le site pourbienvieillir.fr aux participants (cartographie des actions de prévention et modalités d'inscriptions).

4- « Bilan et retour d'expérience » décliné en 1 séance

Ce dernier module permet de faire le bilan de l'ensemble des apports du parcours et de se remémorer collectivement les points essentiels. C'est aussi le moment privilégié pour échanger sur le vécu et partager les « bons plans », « trucs et astuces ».

Ces ateliers pourront se faire en présentiel ou en distanciel

Le référentiel avec le contenu des ateliers « Bienvenue à la retraite » figure sur le site pourbienvieillir.fr : https://www.pourbienvieillir.fr/referentiel-bienvenue-la-retraite
Le référentiel fait mention de modules complémentaires possibles, cependant ils ne sont pas prioritaires pour cet appel à candidatures.

Les supports d'animation type Powerpoint seront transmis aux opérateurs retenus.
Lors de la séance sur les démarches administratives, un intervenant de
Maisons France Services pourra être sollicité.

- **Nombre d'ateliers attendus par opérateur**

Il est attendu que les opérateurs qui candidatent se positionnent au minimum sur 5 ateliers.

V - Mise en œuvre des ateliers :

L'action doit être terminée avant le 31/12/2026.

Un minimum de 8 participants par atelier est requis.

Logistique :
L'opérateur cible la commune, a en charge la recherche de la salle et la concertation avec les acteurs locaux ainsi que la planification et composition des groupes.

Une programmation détaillée des ateliers est indispensable.
Le projet de programmation des actions concernant leur implantation et leur calendrier devra être approuvé par la Carsat du Nord Est avant sa mise en œuvre, ceci afin de veiller à une **planification harmonieuse** sur le terrain. Les actions doivent être déployées de manière continue tout au long de l'année.
1 mois et demi avant la 1ère séance, la Carsat du Nord-Est est informée de la date de démarrage et du lieu de l'action (fiche de liaison, à envoyer à aidescollectives@carsat-nordest.fr**). La sectorisation indiquée devra être respectée et tout changement devra être validé par la Carsat du Nord-Est.**

Communication :
L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior.
Il intègre les logos de l'inter-régimes ainsi que celui de la Carsat du Nord-Est dans tous les supports de communication et lors des animations.
Un exemplaire du document de communication est à transmettre par mail 1 mois avant le démarrage de l'action à aidescollectives@carsat-nordest.fr .

L'opérateur a la charge de communiquer avec les relais locaux pour constituer les groupes et d'inscrire et publier l'action via le Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS) pour qu'elle soit valorisée sur le portail : https://www.pourbienvieillir.fr/

La Carsat fera un e-mailing aux jeunes et futurs retraités sur le territoire de mise en œuvre de l'action pour soutenir les opérateurs dans la constitution du groupe.

VI - Échéancier - Évaluation

Tous les documents d'évaluation seront transmis par la Carsat du Nord-Est après la notification de l'accord de la subvention.

L'opérateur envoie à la Carsat du Nord-Est via aidescollectives@carsat-nordest.fr:

- En amont de l'atelier (6 semaines avant le démarrage), la fiche de liaison (planification des séances de l'atelier) et il publie la programmation de l'atelier sur PPAS.

- **À l'issue du projet** : le formulaire d'évaluation finale du projet global avec le budget effectivement réalisé doit nous parvenir **au plus tard le 31/12/2026** à l'adresse aidescollectives@carsat-nordest.fr

L'opérateur est chargé de compléter les données des questionnaires T0 et T1 sur l'outil Web report 2.0 après habilitation par la Carsat.

Tous les documents envoyés sont conservés par l'opérateur pour être présentés sur demande de la Carsat le cas échéant.

VII - Critères d'instruction des dossiers/ Critères d'éligibilité

Le projet présenté doit répondre en tous points aux exigences du référentiel national inter-régimes « Bienvenue à la retraite » notamment en termes de :
• publics cibles,
• forme et contenu,
• organisation et pédagogie innovante (support PowerPoint mis à disposition),
• profil et qualification de l'intervenant,
• respect et utilisation de la charte graphique du bien-vieillir.

Ne pourront être étudiés que les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique, ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (diplômes ou justificatifs de formation).

Une attention particulière est accordée aux projets :
- **Proposant des solutions concrètes de mobilisation des personnes pour constituer les groupes**.
- Proposant des ateliers sur les territoires recensés fragiles via l'observatoire des fragilités.

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers. Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

VIII – Financement

Le coût d'un atelier ne pourra pas excéder :

- 2 500€ pour un atelier en distanciel
- 3 500€ pour un atelier en présentiel

Les demandes de subventions sont soumises pour décision à la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la Carsat du Nord-Est. Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.

Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et la Carsat du Nord-Est. Cette convention stipule que l'opérateur s'engage à :

- **Mettre en place pour le compte et au nom de l'inter-régimes et de Carsat du Nord-Est les ateliers au sein des territoires, en suivant les objectifs énoncés dans la convention.**
- **Animer les ateliers.**
- **Inscrire et publier les actions menées sur le portail des partenaires de l'action sociale (PPAS), après habilitation donnée par la Carsat.**
- **Compléter l'outil Web Report 2.0 avec les données des questionnaires T0 et T1 pour chaque atelier.**

Le versement de la subvention sera conditionné à la production d'un bilan d'évaluation quantitatif, qualitatif et budgétaire (voir chapitre VI – Échéancier - Évaluation).

La subvention accordée par la Carsat du Nord-Est finance le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place. Dans le cas contraire seul les ateliers réalisés seront financés au prorata du budget réel utilisé.
En aucun cas le budget réel utilisé ne pourra dépasser le montant accordé dans la convention.

IX - Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à la Carsat du Nord-Est, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Diplômes, justificatifs de formation,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration,
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou, le cas échéant, à la Préfecture,
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier),
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations, certifiés conformes par le Président,
- Attestation du numéro de SIRET,
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2024,

Si l'organisme est privé à but lucratif :

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés,
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes,
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Si l'organisme est public :

Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

X - Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers complets datés, signés sont envoyés avant la date limite fixée au **24/10/2025** à : **nancycandidaturesaap@carsat-nordest.fr**

Tout dépôt de demande fait l'objet d'un accusé de réception par la Caisse. En cas d'absence de cet accusé de réception au-delà du 24/10/2025, il appartient au demandeur de reprendre contact avec la Caisse.